

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_175 : TRANSPORTS / APPROBATION DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DES MOBILITÉS D'AURILLAC AGGLOMÉRATION EN TANT QUE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ** **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Les élus communautaires, au titre de l'axe « Qualité de vie durable » de leur Projet de Territoire 2021-2026, ont inscrit la réalisation d'un Schéma Communautaire des Mobilités valant Plan de Mobilité Simplifié comme action-phare de la Collectivité afin d'accompagner l'évolution des déplacements et des mobilités du quotidien et de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports.

En novembre 2022, l'Agglomération s'est ainsi engagée dans l'élaboration de ce schéma, accompagnée par le bureau d'études Lee Sormea et le CPIE de Haute-Auvergne pour le volet « concertation ».

Une gouvernance spécifique en COTEC, COPIL et réunion de restitution élargie a été déployée. Les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal, les services de l'État, le Syndicat Mixte du SCoT BACC et les communes ont été intégrés à la réflexion via leur participation aux différentes réunions de travail organisées.

Le Schéma Communautaire des Mobilités est construit autour d'un diagnostic stratégique partagé, de l'identification d'enjeux et d'orientations, ces deux premières phases ayant permis la définition d'un plan d'actions.

Deux grandes étapes de concertation ont rythmé l'élaboration de ce document-cadre et ont permis de nourrir son contenu :

- une première étape lors de la phase de diagnostic, en avril 2023, afin de bien identifier les pratiques de déplacements et recenser les besoins et suggestions liés aux transports en commun, au covoiturage, au vélo et aux mobilités actives ;
- une seconde étape lors de la définition des orientations, en septembre 2023, afin d'affiner les propositions d'actions.

Ainsi, une vingtaine d'actions a été proposée et 10 d'entre elles ont été retenues comme prioritaires et développées dans le plan d'actions final.

Lors des présentations successives de la version finale du Schéma en Bureau Communautaire le 30 septembre 2024, en Commission Transports le 5 novembre 2024 et en Comité des Partenaires le 26 novembre 2024, les membres respectifs de ces instances ont émis un avis favorable.

Dans ce contexte, le projet de Schéma Communautaire des Mobilités valant Plan de Mobilité Simplifié avait été arrêté par délibération n° DEL\_2024\_177 en Conseil Communautaire le 19 décembre 2024.

Le projet de Schéma Communautaire des Mobilités a ensuite suivi une procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et des citoyens, conformément à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports relatif à l'approbation du Plan de Mobilité Simplifié.

Le projet de Schéma Communautaire des Mobilités a ainsi été soumis pour avis aux PPA suivantes : les 25 communes membres d'Aurillac Agglomération, la Préfecture du Cantal, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Cantal, le Comité de Massif du Massif Central et le Syndicat Mixte du SCoT BACC, sur une période de 3 mois, de mai à juillet 2025.

Le projet de Schéma Communautaire des Mobilités a ensuite été soumis à une consultation citoyenne pendant 1 mois, du 7 octobre au 7 novembre 2025, par voie digitale. Une seule contribution a été reçue dans ce cadre.

La phase de consultation du Plan de Mobilité Simplifié étant terminée, il convient maintenant de voter son approbation finale, intégrant les avis reçus et présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la synthèse des avis rendus par les PPA et les habitants lors de la consultation du Plan de Mobilité Simplifié, dont le livrable est joint en annexe ;
- d'approuver le Schéma Communautaire des Mobilités en tant que Plan de Mobilité Simplifié d'Aurillac Agglomération, dont le livrable final est joint en annexe ;
- d'autoriser la diffusion dudit livrable final ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 015-241500230-20251215-DEL\_2025\_175-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.